

**Procès-verbal du Conseil de la  
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 3 septembre 2013 à 19 h au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Michèle Marois ainsi que messieurs les conseillers, Denis Bonhomme, Jean-Yves Dubois, Roger Laurent et Daniel Rochon.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 6 août 2013
- 4.- Gestion financière et administrative
  - 4.1- Adoption des comptes de la période;
  - 4.2- Adoption des états financiers du mois de juillet 2013;
  - 4.3- Recouvrement de taxes;
  - 4.4- Protocole d'entente – ARPE Québec.
- 5.- Aménagement et urbanisme
  - 5.1- Adoption du règlement RM05-2013 modifiant le règlement de zonage (RM04-2010);
  - 5.2- Demande d'une dérogation mineure – 563, route 309;
  - 5.3- Aménagement des berges.
- 6.- Voirie
  - 6.1- Rapport d'ouverture des soumissions – Pavage d'une partie du chemin Hautes-Chutes (Projet 2013-01);
  - 6.2- Rapport d'ouverture des soumissions – Construction d'un garage municipal (Projet 2013-02);
  - 6.3- Achat de sel de déglacage pour la période hivernale;
  - 6.4- Achat de sable pour la période hivernale.
- 7.- Loisirs et culture
  - 7.1- Aide financière à l'Association solidarité pour la santé et le mieux être.
- 8.- Sécurité publique
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

**13-09-134**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 SEPTEMBRE 2013**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

**NOTE :** Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-135**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
6 AOÛT 2013**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 6 août 2013, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

**NOTE :** Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-136**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 13-08  
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'août 2013 dressé par la directrice générale intérimaire, portant le numéro 13-08 totalisant une somme de **95 188,07 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	48 163,41 \$
- Déboursés par chèque :	9 155,57 \$
- Déboursés par prélèvement :	17 581,92 \$
- Salaires :	20 287,17 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière intérimaire à effectuer les paiements des comptes à payer.

**NOTE :** Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-137**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2013**

La secrétaire-trésorière intérimaire soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2013 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-138**

**RECouvreMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE la directrice générale intérimaire a déposé au conseil une liste des arrérages de taxes municipales pour les années 2011 et antérieures;

ATTENDU QUE des lettres recommandées ont été acheminées aux propriétaires concernés et que le solde pour ces années demeure toujours impayé;

ATTENDU l'offre de service de Me Marc Tremblay de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés;

ATTENDU QUE cette offre de service fait partie intégrante de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Me Marc Tremblay afin d'entreprendre tous les recours nécessaires pour percevoir les arrérages de taxes municipales;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil accepte la liste déposée par la directrice générale intérimaire et l'autorise à soumettre cette dernière à Me Tremblay.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-09-139**

**PROTOCOLE D'ENTENTE – ARPE QUÉBEC POUR LE RECYCLAGE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

ATTENDU l'offre de service reçue d'ARPE Québec pour le recyclage des appareils électroniques;

ATTENDU QUE cette offre n'engendre aucuns frais à la Municipalité et que des revenus pourraient être possibles;

ATTENDU QUE l'environnement est au cœur des préoccupations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON**

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale intérimaire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le protocole d'entente avec ARPE Québec.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-140**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RM05-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement de zonage portant le numéro RM04-2010 entré en vigueur le 7 décembre 2010;

ATTENDU QUE le présent règlement amende l'article 29 du chapitre 5 du règlement de zonage RM04-2010;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement RM05-2013 modifiant le règlement de zonage numéro RM04-2010 de la façon suivante :

### **ARTICLE 1**

Vise à modifier l'article 29 du chapitre 5 afin d'y lire les règles suivantes :

Aucune roulotte, tente ou tente-roulotte ne peut être implantée, pour autre fin que le remisage, sur le territoire de la municipalité, sauf à l'intérieur des terrains de camping commerciaux.

Les constructions annexes de type véranda, solarium ou autres seront autorisées dans les campings commerciaux et à l'intérieur des zones de camping 4 saisons seulement. Ces annexes devront satisfaire les conditions suivantes :

- Avoir une finition extérieure de même type que la roulotte;
- Être mobiles en tout temps;
- Être fabriquées en usine et avoir un numéro de série;
- Avoir une dimension maximale de 3,66 X 6,1 mètres;
- Être installées du côté de la marge latérale seulement.

Nonobstant le premier alinéa, un permis de séjour temporaire peut-être émis pour l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) Construction ou une rénovation majeure d'un bâtiment d'habitation.

- L'autorisation est temporaire et ne peut excéder six (6) mois;
- La roulotte ou tente-roulotte devra être branchée sur une installation septique conforme.

b) Séjour récréatif

- Le séjour doit être d'une durée maximale de quinze (15) jours par année et est sécable en deux séjours distincts;
- La roulotte ou tente-roulotte devra être équipée d'installation septique autonome.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**Marcel Proulx, Maire**

---

**Anik Morin, Sec.-trésorière int.**

Premier projet de règlement : le 2 juillet 2013  
Avis de motion donné le : le 6 août 2013  
Second projet de règlement : le 6 août 2013  
Adopté le : 3 septembre 2013  
Affiché le : 4 septembre 2013

**13-09-141**

**DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE – 563, ROUTE 309**

ATTENDU QUE le propriétaire du 563, route 309 a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant la disposition actuelle d'un bâtiment accessoire dans la marge avant à 5,25 mètres de la ligne au lieu de 6 mètres, tel qu'il est spécifié dans notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à cette demande;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 13 août 2013 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure déposée par le propriétaire du 563, route 309 lui permettant ainsi de conserver le bâtiment accessoire dans la marge avant à 5,25 mètres tel que demandé.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-142**

**AMÉNAGEMENT DES BERGES**

ATTENDU QUE l'environnement est au cœur des préoccupations des citoyens de la municipalité et du conseil municipal;

ATTENDU QUE les plans d'eau sont des attractions touristiques très importantes pour notre municipalité;

ATTENDU QUE la détérioration de la qualité de l'eau serait néfaste pour les résidents riverains ainsi que pour les citoyens et touristes utilisateurs;

ATTENDU QUE depuis quelques années plusieurs propriétaires ont eu recours à l'enrochement pour la stabilisation des berges;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) d'être à l'affût et d'être très conservateur au sujet d'émettre des certificats d'autorisation permettant l'enrochement des berges au détriment d'autre moyen tout aussi efficace et beaucoup plus respectueux de l'environnement, tel que mentionné dans son guide des bonnes pratiques.

DE PLUS la municipalité demande que les agents du Ministère travaillent de concert avec l'inspecteur municipal pour la prise de décision pour toute demande d'enrochement sur les berges de tous les plans d'eau de la municipalité et que les agents du Ministère assurent un suivi rigoureux des permis qu'ils auront émis.

ET QU'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à madame Anaïs Courteille, biologiste au bureau régional du MRN.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

**13-09-143**

**RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES HAUTES-CHUTES (PROJET 2013-01)**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 13-06-92 la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour le pavage d'une partie du chemin des Hautes-Chutes;

ATTENDU QUE six fournisseurs ont déposé une soumission dans les temps prescrits :

COMPAGNIE	PRIX SOUMISSIONNÉ
Pavage Wemindji	184 472,79 \$
Terra Location	167 513,98 \$
Construction DJL	159 065,61 \$
Pavage Coco	168 944,27 \$
Construction Edelweiss	134 185,31 \$
Pavage Intercité	159 752,01 \$

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture des soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Construction Edelweiss pour le pavage d'une partie du chemin des Hautes-Chutes selon les documents soumis lors de l'appel d'offres, pour un montant de 134 185,31 \$ taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée aux subventions accordées par le TECQ.

ET QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale intérimaire à signer pour et nom de la municipalité de Val-des-Bois, les documents nécessaires à l'adjudication du contrat.

**NOTE : Le Maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-09-144**

**RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL (PROJET 2013-02)**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 13-06-91 la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE huit fournisseurs ont déposé une soumission dans les temps prescrits :

COMPAGNIE	PRIX SOUMISSIONNÉ
Defran Inc.	399 448,44 \$
Construction Brodeur et Fils	440 257,78 \$
LCC et Associés	310 432,50 \$
Construction A.M. Martineau	271 838,88 \$
Groupe Piché Construction	325 917,34 \$
AMOR Construction	390 788,53 \$
Défi Construction	274 048,66 \$
Construction Rolland Audette et Fils	350 011,99 \$

ATTENDU QU'après analyse, la soumission la plus basse, soit celle de Construction A.M. Martineau, a été rejetée pour non-conformité due à l'absence de l'annexe A lors de l'ouverture de l'enveloppe;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture des soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Défi Constructions Inc. pour la construction du garage municipal selon les critères soumis lors de l'appel d'offres, pour un montant de 274 048,66 \$ taxes incluses;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale intérimaire à effectuer des dépenses de contingences qui s'avèreraient nécessaires pour un montant maximal de 10 % de la valeur dudit contrat.

ET QUE ces dépenses soient imputées au surplus accumulé non affecté;

ET QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale intérimaire à signer les documents nécessaires à l'adjudication du contrat.

**NOTE : Le Maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-09-145**

**ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE**

ATTENDU QUE ce conseil a adhéré à une offre d'achat regroupé avec l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage par sa résolution numéro 13-05-71;

ATTENDU QUE l'UMQ a adjugé le contrat à Mines Seleine au prix de 89,39 \$ la tonne métrique;

ATTENDU QUE nos besoins en sel de déglacage sont de 35 tonnes métriques pour la saison hivernale 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense pour l'achat de 35 tonnes métriques de sel de déglacage en vrac de la compagnie Mines Seleine, pour la saison hivernale au montant de 89,39 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**13-09-146**

**ACHAT DE SABLE POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014**

ATTENDU QUE nos besoins en sable pour le sablage des routes pour la saison hivernale 2013-2014, sont de 120 voyages;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, à acheter 120 voyages de sable pour la saison hivernale 2013-2014, au montant de 28,00 \$ par voyage pour un total de 3 360,00 \$ plus taxes.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**



**13-09-147**

**AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ POUR LA SANTÉ ET LE MIEUX ÊTRE**

ATTENDU QUE l'Association solidarité pour la santé et le mieux être des citoyens de Val-des-Bois/Bowman offre une activité en Tai Chi et Qi gong;

ATTENDU QUE l'Association doit défrayer les coûts de location d'une salle pour cette activité et demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 200,00 \$ à l'Association solidarité pour la santé et le mieux être afin de les aider à défrayer le coût de location de la salle pour la période de septembre 2013 à mai 2014.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière intérimaire certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière intérimaire

**13-09-148**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 H 38)**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

**Adoptée à l'unanimité**

.....  
**Marcel Proulx, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière intérimaire**

**Je, Marcel Proulx maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**